

Proposition de modalités de rencontre avec les parents

- L'enseignant seul ou avec le Directeur invite de façon courtoise (mais ne convoque pas) les parents concernés en précisant l'objet de l'invitation.
- L'entretien se déroulera dans une salle de classe ou dans le bureau du Directeur. S'il se déroule dans une salle de classe, éviter la situation où le Directeur ou l'enseignant est assis à la table de l'enseignant et les parents à la table des élèves).
- L'entretien ne devra pas être un réquisitoire contre l'élève ou contre la famille mais un moment d'échange constructif pour mieux comprendre l'enfant et engager une collaboration conjointe « école – parents » pour l'aider. L'écoute des parents sera privilégiée et un climat de confiance réciproque devra être instauré.
- Les travaux de l'élève, ses résultats aux évaluations, ses retards et absences, ses comportements en classe (points forts et points faibles) seront évoqués.
- A l'issue de l'entretien, des propositions seront formulées conjointement sur les actions à mener en faveur l'élève.
- Si nécessaire, l'enfant pourra assister à une partie de l'entretien.
- Le Directeur et/ou l'enseignant peut également faire appel à un autre enseignant pour bénéficier de son éclairage et expérience.